Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20121214-2012_A210-DE
Date de télétransmission : 19/12/2012
Date de réception préfecture : 19/12/2012

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2012
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_A210

OBJET : Politique culturelle - Achat d'une œuvre de Maurice Denis "La Visite à Cézanne"

Le 14 décembre 2012, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 7 décembre 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri – AMAROUCHE Annie – AREZKI Alain – ARNAUD Christian – BABULEAUD Jean-Pierre – BARBAT-BLANC Odile – BARRET Guy – BAUTZMANN Marcel – BELLUCCI Angélique – BENNOUR Dahbia – BENON Charlotte – BLAIS Jean-Paul – BONFILLON Jean – BONTHOUX Odile – BORDET André – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BUCKI Jacques – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CATELIN Mireille – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CHEVALIER Eric – CONTE Marie-Ange – CRISTIANI Georges – CURINIER Erick – DAVENNE Chantal – DECARA Yannick – DELAVET Christian – DELOCHE Gérard – DEMENGE Jean – DUFOUR Jean-Pierre – DUPERREY Lucien – FERAUD Jean-Claude – FERAUD Pierre – FILIPPI Claude – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GARCIA Daniel – GARÇON Jacques – GASCUEL Jean – GERACI Gérard – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINDE André – HAMARD OULMI Nadira – JAUME Emmanuelle – JOUVE Mireille – LECLERC Jean-François – LICCIA Marcel – LOUIT Christian – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MARTIN Richard – MAURICE Jany – MERGER Reine – MERSALI Malik – MICHEL Claude – MOHAMMEDI Amaria – MOINE Anne – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – MOUGIN Jacques – MOYA Patrick – ORCIER Annie – PAOLI Stéphane – PATOT Gérard – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – PERRIN Jean-Claude – PIERRON Liliane – PIN Jacky – RENAUDIN Michel – RIVET-JOLIN Catherine – RIVORY Olivia – ROUARD Alain – ROUSSEL Jacques – SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SUSINI Jules – TERME Françoise – TRINQUIER Noëlle – VENEL Gérard – VEYRUNES Bernard – VILLEVIEILLE Robert

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : DEVESA Brigitte suppléée par SKRIVAN Fleur – MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André – MICHEL Marie-Claude suppléée par MENGEAUD Julien – POTIE François suppléé par MAS Jean-Louis – VALETA Marie-José suppléée par HAMY François

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à JOUVE Mireille – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – BERNARD Christine donne pouvoir à PAOLI Stéphane – BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCEL Joël – BOYER Michel donne pouvoir à ARNAUD Christian – BRAMI Helliot donne pouvoir à SUSINI Jules – BRUNET Danièle donne pouvoir à BENON Charlotte – CHARDON Robert donne pouvoir à PELLENC Roger - CHORRO Jean donne pouvoir à LOUIT Christian – CIOT Jean-David donne pouvoir à CANAL Jean-Louis - DAGORNE Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges – DESCLOUX Odette donne pouvoir à MORBELLI Pascale – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – DILLINGER Laurent donne pouvoir à GARÇON Jacques – DUCATEZ-CHEVILLARD Christine donne pouvoir à CHARRIN Philippe – FENESTRAZ Martine donne pouvoir à BARBAT-BLANC Odile – FOUQUET Robert donne pouvoir à TERME Françoise – GARNIER Eliane donne pouvoir à GARCIA Daniel – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à DELOCHE Gérard – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – JONES Michèle donne pouvoir à MERGER Reine – LAFON Henri donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à PIERRON Liliane – LEGIER Michel donne pouvoir à MARTIN Régis - MATAS Henri donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – MAURET Jacques donne pouvoir à JAUME Emmanuelle – MUSSET Alain donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre – NELIAS Mireille donne pouvoir à PATOT Gérard – OLLIVIER Arlette donne pouvoir à BENNOUR Dahbia – PIZOT Roger donne pouvoir à CURINIER Erick – POITOU Frédéric donne pouvoir à BARRET Guy – PORTE Henri-Michel donne pouvoir à AREZKI Alain – ROVARINO Isabelle donne pouvoir à RENAUDIN Michel – SILVESTRE Catherine donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle – SLISSA Monique donne pouvoir à ORCIER Annie – TAULAN Francis donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre

Etai(en)t excusé(es) sans pourvoir : AGOPIAN Jacques – CASSAN René – DE PERETTI François-Xavier – DEVAUX Pierre – GOURNES Jean-Pascal – GUEZ Daniel – LAGIER Robert – LONG Danielle – MEDVEDOWSKY Alexandre – NICOLAOU Jean-Claude – QUARANTA Alain – ROUGIER Jacques – TONIN Victor

Secrétaire de séance : Yannick DECARA

Monsieur Jean BONFILLON donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

12_04

DGA CULTURE ET SPORT
Direction de la Culture
Musée Granet
DP/MdO

CONSEIL DU 14 DECEMBRE 2012

Rapporteur : Jean BONFILLON

Thématique : Politique culturelle

Objet : Acquisition d'une œuvre de Maurice Denis, « La visite à Cézanne ».

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Il vous est proposé de procéder à l'acquisition d'un tableau de Maurice Denis d'une valeur de 170 000€ et de l'affecter aux collections permanentes du Musée Granet.

Exposé des motifs :

Maurice Denis, né le 25 novembre 1870 à Granville (Manche), mort à Paris le 13 novembre 1943, est un artiste peintre, décorateur, graveur, historien de l'art français. Ami d'Edouard Vuillard, Paul Sérusier et Ker-Xavier Roussel, il fait partie du groupe des Nabis dont il devient le théoricien.

Après avoir découvert, en 1889, la peinture de Paul Gauguin dont l'influence sera déterminante, il s'intéresse à Cézanne qui vit alors retiré à Aix-en-Provence, fuyant l'agitation parisienne. Un grand tableau « Hommage à Cézanne » qu'il peint en

1900, réunissant autour d'une nature morte de Cézanne ayant appartenue à Gauguin, Odilon Redon, Paul Sérusier, Edouard Vuillard, Ambroise Vollard, Ker-Xavier Roussel, Pierre Bonnard et Maurice Denis lui-même, sonne comme un manifeste en faveur de la nouvelle peinture, de la modernité, et bien sûr de Cézanne. En 1906, il fait un voyage en Provence et sur la Côte d'Azur avec Ker-Xavier Roussel et en profite pour rendre visite à Cézanne.

Ayant patienté au-delà de la cinquantaine pour connaître un début de reconnaissance avec l'exposition de ses œuvres que réalise, en 1895, Ambroise Vollard à Paris, Cézanne reçoit, dans ses dernières années aixoises, un certain nombre de jeunes admirateurs. Le musée Granet possède déjà : deux œuvres données par Emile Bernard en souvenir de son séjour aixois de 1904 où il put travailler dans l'atelier des Lauves ; un autoportrait de Charles Camoin, peintre fauve ami de Matisse, à l'époque où il était à Aix et fréquentait Cézanne ; un portrait du Maître d'Aix par Hermann-Paul, autre jeune admirateur ayant fait aussi le voyage à la découverte de ce peintre mystérieux volontairement éloigné de l'agitation artistique parisienne.

Maurice Denis et son ami Ker-Xavier Roussel vont accompagner, en 1906, Cézanne sur le motif, au-dessus du chemin des Lauves, pour découvrir le magnifique panorama sur la montagne Sainte-Victoire emblématique du peintre et dans sa forme finale triangulaire caractéristique des dernières années de création sur ce thème. Là, ils vont prendre des photographies particulièrement précieuses montrant l'artiste sur le motif. De retour dans son atelier, ses souvenirs encore vifs, Maurice Denis peint cette toile de moyen format sur laquelle on voit Cézanne, coiffé de son chapeau Cronstadt, devant son chevalet de campagne, lesté par une pierre contre les vents violents, sa palette à la main. Dans le lointain, se développe la ligne majestueuse de la montagne que Cézanne a magnifiée, tandis qu'autour de lui, ses jeunes admirateurs l'écoutent et prennent des notes. Il s'agit aussi d'une mise en abyme de la peinture dans la peinture puisqu'au centre de la toile trône en perspective le tableau peint par Cézanne.

Ce tableau, déjà présenté au musée Granet, ces vingt dernières années, à l'occasion des différentes expositions consacrées à Cézanne, est très important pour l'histoire de Maurice Denis et de ses relations privilégiées avec le Maître d'Aix. L'œuvre est encore en possession de la famille Denis qui souhaitait la vendre au prix de 180 000€ mais, désireux qu'elle soit conservée dans un musée français et particulièrement au musée Granet où le tableau a, en effet, toute sa place, la famille du peintre a consenti le prix de 170 000€.

Cette œuvre viendra enrichir de façon notable nos collections cézanniennes et sera présentée en bonne place dans l'exposition internationale de la Capitale

européenne de la culture intitulée « Le Grand Atelier du Midi » qui souhaite rivaliser avec le succès de « Cézanne en Provence » en 2006 et « Picasso Cézanne » en 2009.

Il convient de noter que :
- la commission politique et équipements culturels réunie le 14 novembre 2012 a émis un avis favorable à cette proposition d'acquisition ;
-la Commission scientifique régionale d'acquisition du Ministère de la Culture-Direction régionale des Affaires culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur, réunie le 11 décembre 2012 a émis un avis favorable à l'entrée de cette œuvre dans les collections du Musée Granet.

Cette œuvre sera affectée aux collections permanentes du musée Granet ; elle sera à ce titre inscrite à l'inventaire du musée.

Visas :

VU l'exposé des motifs :

VU le Code général des collectivités territoriales

VU l'avis de la Commission Culture en date du 14 novembre 2012;

VU l'avis favorable de la Commission scientifique régionale d'acquisition du Ministère de la Culture-Direction régionale des Affaires culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur du 12 décembre 2012;

VU l'avis du Bureau communautaire du 29 novembre 2012;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** de l'acquisition de l'œuvre de Maurice Denis « La visite à Cézanne » 51 x 64 cm, d'une valeur de 170 000 € ;
- **AUTORISER** Madame le Président à solliciter des subventions auprès des collectivités territoriales ou de l'Etat pour cette acquisition ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ces acquisitions ;
- **AFFECTER** l'œuvre citée en objet aux collections permanentes du musée Granet ;
- **DIRE** que les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits en section d'investissement du chapitre 332-2161 qui présente les disponibilités nécessaires.

2012_A210

OBJET : Politique culturelle - Achat d'une œuvre de Maurice Denis "La Visite à Cézanne"

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	131
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	131
Majorité absolue	66
Pour	131
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI

19 DEC. 2012